



Mesdames, Messieurs les Conseillers
communaux

**Cabinet du
Bourgmestre**

Votre corresp. :
Sébastien GYSEN
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82
Fax : 02 464 04 97

Courriel : sgysen@1082berchem.irisnet.be

Réf. xxx /2014

Objet : Conseil communal du 27-03-2014 – interpellation de Monsieur Stassen, à propos du défaut d'implication de la commune dans le projet de cohésion sociale Hunderenveld

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Les projets de cohésion sociale (PCS) sont un dispositif subsidié par le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale dont l'action sociale communautaire s'est développée dans 17 Sociétés de logements sociaux à l'initiative du Bourgmestre. Dans ce cadre une Convention, liant les partenaires locaux (asbl, sisp et commune) et la SLRB, définit le cadre de travail des différents acteurs ainsi que les missions générales et spécifiques, l'encadrement, le champ d'action ainsi que les modalités de financement de l'action.

En tant que co-signataire de la convention, le rôle de la Commune, impliquée dans la réalisation des missions du Projet est d'émettre des propositions, accompagner et soutenir les projets portés par la Cohésion sociale ainsi que de participer aux comités de suivi.

Le cahier des charges du Projet de Cohésion Sociale Hunderenveld pour 2014 présente tout une série intéressante d'activité qu'ils mettront en œuvre courant de l'année. Nous entendons bien être une ressource de première ligne à ce sujet. A leur demande, nous leur offrons systématiquement une visibilité de leurs actions et pouvons leur fournir une logistique particulière en cas de besoin. Nous pouvons par exemple mettre à leur disposition des heures intéressantes pour des activités jeunes au complexe sportif. Rappelons aussi qu'à leur demande, deux parcelles de potagers leur sont également mis à disposition par le CPAS mais celles-ci n'ont jamais été utilisées.

Nous les impliquons systématiquement dans les projets « jeunesse » tel que « On the road » dont l'objectif est de faire connaître les associations berchemoises auprès du public jeune. S'il est vrai que leurs activités touchent surtout aux jeunes de moins de 12 ans, nous continuerons à les convier aux réunions de la plateforme jeunesse et à les impliquer dans tous ces projets cherchant non seulement à rassembler les jeunes de plus de 12 ans, mais également à faire connaître aux jeunes la vie associative locale de la Commune dont ils font intégralement partie.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers, l'expression de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
Le Secrétaire communal,


Philippe ROSSIGNOL


Le Bourgmestre,

Joël RIGUELLE